

REUNION « MILIEU TERRESTRE » Le 17/12/2008



COMPTE-RENDU

<u>Présents</u>:

Emmanuel GIQUEL Maire de Ste Hélène, Vice-Président du Syndicat Mixte de la

Ria d'Étel

Adrien LE FORMAL Maire de Plouhinec

Armande LEANNEC Adjointe, Mairie de Plouhinec Éric LE FORMAL Syndicat Mixte de la Ria d'Étel Yves TILLAUT Adjoint, commune de Belz Michel DRIAN Adjoint, commune d'Erdeven

Alain BONNEC Conseiller municipal, commune d'Erdeven

Olivier ROYANT Technicien service Espaces Naturels Sensibles, Conseil

Général du Morbihan

Jean-Pierre PICHARD Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

Evelyne KERVADEC Élue Chambre d'agriculture

Manuela VOISIN Responsable antenne, Chambre d'agriculture

Laurence ANNIC Co-présidente du Comité Professionnel Agricole et

Conchylicole

Francis VENEDY Maraicher

Marina LE GROUHEC Propriétaire foncier

Pierrick LE HEN Agriculteur Charles KERVINGANT Agriculteur Gildas MENET Agriculteur

Isabelle LAMOUREC Exploitant Agricole en maraîchage

Marcel-Pierre LE ROUZIC Paysan Lionel DAUBERT Paysan

Hubert AUDIC Exploitant agricole

Pierre GUILLAS Président de l'ACCA de Plouhinec

Gérard LE GLOAHEC Président de l'Association de Chasse la Rurale, Landévant Guy VANDEVILLE Garde de Chasse, Association de Chasse la Rurale, Landévant

René LE SENECHAL Président de la société de chasse de Locoal-Mendon

Georges DEPIERRADS ACCA de Belz Gérard CORITOU ACCA de Belz

Philippe LE BOULAIRE Président de la société de chasse de Mané Ménégo

Alain MALLEGOL AAPPMA la Gaule Alréenne André ROBBE AAPPMA la Gaule Alréenne

Jérôme OLLIVRY Responsable École de Plongée « au bord de la terre »

Olivier LEHE St Cado Plaisance

Patrick CLAUDEL Trésorier, Union des Associations de Navigateurs 56

Jean-Pierre RIUS Président de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Belz

Hélène TROUMELIN Bretagne Vivante Annie RIO Bretagne Vivante Sophie PONTGELARD Bretagne Vivante Martine DAVOUST Bretagne Vivante
Brigitte LE TURDU Bretagne Vivante

Martine GERDIL Eau & Rivières de Bretagne Camille RIGAUD Eau & Rivières de Bretagne

Jean-Louis MOREAU Président de l'Association « chemins d'antan » de Nostang Daniel LE CADIC Président de l'association « les sentiers d'Hélène, Trésorier

de l'association Celtic Cheval

Michel LE PECHOUX Président de l'association Celtic Cheval

Daniel PRUVOST Président, Association de Chasse Maritime du Morbihan

Benoit LE HUNSEC Entente Interdépartementale de Démoustication

Nicole CORLOBE Propriétaire, Le Plec (Locoal-Mendon) Frédéric HENRY Propriétaire, Le Plec (Locoal-Mendon)

Jo THOMAS Riverain

Absents excusées :

Jean-Paul AUCHER Cap l'Orient Franck DANIEL ODEM

Dominique JUNKER DDE 56, Service Urbanisme et Littoral, Lorient Littoral

Françoise ROZE Université de Rennes 1

Alain COUVIN ONF

Sophie BODIN Conseil Général 56, Service Espaces Naturels

Martine CADUDAL Agricultrice
Gabriel RIVIERE Botaniste

Yvon GUILLEVIC Bretagne Vivante

Jean-Claude JOUANNIC Président de l'Association des Plaisanciers de Locoal-

Mendon, « le Dorenn »

Jean-Pierre FERRAND Conseil en Environnement Marie-Christine LE QUER Élue Chambre d'Agriculture

Guénola DEMONTMAGNIER Propriétaire Jean-Jacques VOLET Propriétaire

Katia BONNEC Présidente de Landévant Sport Nature Sonia GACHELIN Section Régionale de Conchyliculture

Animait : Charlotte MIMBIELLE (Chargée de mission Natura 2000)

Presse: Jean-Pierre MORO (Télégramme)

Rappel des objectifs de la réunion :

- Faire un point sur la modification du périmètre et l'avancement de la démarche Natura2000
- > Permettre aux acteurs de la Ria de présenter leur activité et susciter des échanges entre acteurs concernés par la démarche Natura2000,
- > Soulever les problématiques et enjeux de la protection des milieux naturels du site,
- > apporter les éléments nécessaires à l'élaboration des diagnostics socio-économiques afin d'intégrer pleinement les activités professionnelles, et de loisir dans le DOCOB.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la démarche Natura2000 et suite à l'extension du périmètre initial du site « Rivière d'Étel », 2 réunions de concertation ont été organisées par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel. Réunissant de nombreux acteurs concernés par Natura2000, ces réunions ont pour but de mieux connaître les activités de la Ria afin de les prendre pleinement en compte dans le document d'objectifs.

La première réunion, abordant les enjeux et activités liés au milieu marin, a eu lieu le 10 Décembre 2008, à Étel. La 2ème réunion, centrée sur les problématiques terrestres, s'est quant à elle déroulée le 17 décembre 2008.

Après avoir remercié l'ensemble des participants présents **Charlotte MIMBIELLE** rappelle l'ordre du jour et présente le déroulement de la réunion.

Rappel: Ordre du Jour

- ✓ Natura2000 « en mer » : Présentation du site étendu,
- ✓ La parole aux acteurs : Présentation (par un professionnel ou un amateur, ostréiculteur, plongeur...) de chaque activité présente sur le site Natura2000,
- Discussions
- ✓ Synthèse sur les activités du site Natura2000 « Rivière d'Étel ».

POINT 1: EXTENSION DU PERIMETRE: NATURA2000 « EN MER »

➤ Présentation de la proposition de périmètre, rappel historique et enjeux (même présentation que lors de la précédente réunion – cf. annexe 1).

POINT 2 et 3 : PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA RIA et DISCUSSIONS

EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE

Camille RIGAUD Président, et Martine GERDIL, Secrétaire Générale, présentent, dans un premier temps l'association Eau et Rivières de Bretagne. Martine GERDIL rappelle l'objet principal de l'association qui est *la préservation de la qualité de l'eau*.

L'association, d'envergure régionale est basée à Guingamp. Elle se consacre à 2 missions principales : l'animation du réseau associatif et l'éducation à l'environnement. En ce qui concerne *l'animation du réseau associatif*, Eau et Rivières de Bretagne regroupe près de 80 associations (ce n'est pas une fédération) avec lesquelles elles développe des actions de militantisme, de formation, des colloques (le dernier avait pour thème les eaux littorales). Pour ce qui est du volet *éducation à l'environnement*, l'association intervient dans les écoles mais elle dispose aussi d'un centre pédagogique à Belle Ile en Terre.

L'association fonctionne avec des *groupes locaux* dont celui de la Ria qui compte 30 à 40 membres et qui se réunit tous les 2 mois. Ces réunions sont l'occasion de donner la parole aux autres

acteurs de la ria (ostréiculteurs, agriculteurs, riverains...), invités à s'exprimer sur des sujets particuliers.

Le groupe local assure une *veille sur le secteur* et signale, le cas échéant, les anomalies. Il organise aussi des *opérations d'information du public* (assainissement, projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, jardinage sans pesticide, exposition sur la Ria...).

Par ailleurs, les membres du groupe local *participent aux diverses démarches* menées sur la Ria : participation bénévole aux prélèvements d'eau menés dans le cadre de la démarche de Bassin Versant, participation aux Plans Locaux d'Urbanisme, aux inventaires zones humides, aux enquêtes publiques, au SCOT (schéma de Cohérence Territoriale), à Natura2000...La dimension régionale de l'association la conduit aussi à participer à diverses commissions : conseil économique et social, information, surveillance sur les ordures ménagères, Bassin Loire Bretagne, etc.

Concernant *Natura2000*, Eau et Rivières de Bretagne se félicite de l'extension du périmètre car le site initial, en fond de ria, n'était pas du tout cohérent. En effet, l'association est toujours favorable aux initiatives de protections de l'environnement.

Cependant, Natura2000 s'attache essentiellement à la conservation des habitats d'intérêt communautaire et ne disposera que de peu de moyens pour prendre en compte et préserver la qualité de l'eau, bien que le rôle d'une telle démarche permette une meilleure protection des zones humides, cela est parfois difficilement mis en ouvre par la suite.

Martine GERDIL conclu son propos en revenant sur les interventions de la première réunion (milieu marin, le 10/12/08). Elle s'inquiète d'un développement trop important des activités sur la ria qui pourrait être incompatible avec sa protection. Elle insiste sur le fait que ces activités doivent être modérées et respectueuses de l'environnement.

> QUESTIONS / RÉACTION

Daniel PRUVOST demande quels sont les moyens de l'association?

Martine GERDIL répond que, en ce qui concerne les moyens financiers, des conventions pluriannuelles sont passées avec l'Agence de l'Eau, la DIREN, etc. D'autre part, l'association dispose de moyens de communication pour diffuser l'information, notamment auprès des municipalités (document d'aide à la prise en compte des zones humides dans les plans locaux d'urbanisme, usages des produits ménagers, économie d'eau).

Jérôme OLLIVRY demande ce qui a gêné l'association lors des interventions de la précédente réunion sur le milieu marin?

Camille RIGAUD répond que c'est surtout la notion de développement des activités sans y ajouter de seuil limite qui peut se révéler problématique. Il pense que ce qui manque à la Ria c'est un Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM, comme cela peut exister pour le Golfe du Morbihan). En effet, concernant les mouillages notamment, la question se pose de la capacité d'accueil que peut offrir le milieu.

Jean-Pierre RIUS précise qu'une limite administrative à été donnée par les services de l'État (514 mouillages pour la commune de Belz) et ne comprend pas sur quels critères Eau et Rivière de Bretagne peut se baser pour remettre en cause ce seuil.

Camille RIGAUD répond qu'effectivement une limite a été fixée mais elle ne prend pas en compte l'ensemble des activités de la Ria.

Jean-Pierre RIUS ajoute qu'il y a eu une concertation et demande pourquoi 514 mouillages se serait trop, sur quels critères?

Camille RIGAUD répond que justement, la mise en place d'un SMVM permettrait de dire, par une analyse plus cohérente des activités et de leurs interactions, quels sont les capacités d'accueil que la Ria offre pour chaque activité.

ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE DE DEMOUSTICATION

Benoit LE HUNSEC présente l'Entente Interdépartementale de Démoustication et ses principales missions.

➤ Voir diaporama (annexe 3)

> **QUESTIONS / RÉACTION**

Martine GERDIL s'interroge sur le type de produit utilisé.

Benoit LE HUNSEC lui répond que l'EID utilise un produit appelé Vectobac WG, dont la matière active est le Bacillus Thuringiensis (BTI). Cette bactérie du sol produit un cristal nocif pour le moustique lorsqu'il l'ingère (perforation du tube digestif).

Martine GERDIL demande alors quelle est l'incidence sur l'eau? Existe-t-il une évaluation de ces impacts?

Benoit LE HUNSEC précise qu'une première étude a été menée entre 1998 et 2002 sur les produits utilisés et qu'aucun effet n'a été démontré. Il précise que les rapports ont été remis à la Préfecture et au Conseil Général.

Daniel PRUVOST s'interroge sur les effets que le produit peut avoir s'il est ingéré par un canard (directement ou indirectement)?

Benoit LE HUNSEC précise que le produit réagit à un certain pH pour produire les protéines toxiques et que le pH du tube digestif du moustique et du canard sont différents.

Alain BONNEC demande quelles sont les motivations qui justifient la démoustication. Benoît LE HUNSEC répond que c'est le confort des riverains qui est en question.

Alain BONNEC demande si à force de traiter contre les moustiques, on ne va pas avoir un problème de nourriture pour les oiseaux?

Benoit LE HUNSEC répond que les interventions ne visent pas l'éradication des moustiques. Il rappelle que seules 2 espèces de moustiques (sur 24) font l'objet de campagnes de destruction.

Il ajoute, cependant, qu'un certain nombre de problèmes sont rencontrés sur la Ria, ce qui implique une augmentation des surfaces de traitement. En effet, un problème de domanialité existe (difficulté de définition des propriétés), ce qui entraine parfois le pâturage des bêtes en près salés qui créent alors, par piétinement, de nombreux gîtes à moustiques. A l'heure actuelle, la dégradation semble encore faible en ria (contrairement à Penerf), mais il espère que des solutions vont être trouvées pour réduire cet phénomène.

Annie RIO demande enfin si l'EID n'intervient que sur le Domaine Public maritime?

Benoit LE HUNSEC répond que normalement oui! Mais parfois, en raison du problème de domanialité évoqué plus haut, le doute persiste. De toute façon, un arrêté préfectoral les autorisent à intervenir.

Evelyne KERVADEC, Élue à la Chambre d'agriculture et **Laurence ANNIC**, Co-Présidente du Comité Professionnel Agricole et Conchylicole présentent une synthèse de l'activité agricole sur le bassin versant de la Ria d'Étel.

Le bassin versant de la Ria d'Étel représente 36 000 ha dont 25 000 ha de SAU (surface agricole utile) pour **346 exploitations agricoles.** L'activité principale est **l'élevage** (bovins lait, volaille) mais le **maraichage** tient une place importante, notamment dans le sud du Bassin versant.

La présence d'une **zone de production conchylicole** entraine l'interdiction d'épandage d'effluents organiques dans une bande côtière de 500m. Afin de concilier maintien de l'élevage et préservation de la qualité de l'eau, une charte Agriculteur/Conchyliculteur permet des épandages (fumiers de bovins) sur certaines parcelles situées entre 200 et 500 m, sous certaines conditions. 30 demandes de dérogation ont été présentées jusqu'à aujourd'hui.

Laurence ANNIC insiste sur *l'importance de l'apport de matière organique* sur les sols cultivés. En effet, si le sol n'est pas amendé, il ne travaille plus. Avec la réglementation de la bande des 500m, les agriculteurs qui souhaitent amender sont contraints de le faire avec des engrais chimiques, ce qui pose un problème en terme de coût, mais aussi ce qui semble contradictoire avec les problématiques de préservation des milieux! C'est pourquoi, des tests sont aussi menés, notamment avec le Lycée de Kerplouz, pour développer le compost végétal. En tout cas, cette problématique de l'apport de matière sur les parcelles de la bandes des 500m doit être prise en compte.

En outre, les agriculteurs s'engagent pour l'amélioration des pratiques grâce à diverses actions :

- ✔ Analyse d'engrais de ferme (connaître la valeur fertilisante des fumiers),
- ✔ Pesées d'épandeurs (connaître la quantité de fumiers épandue),
- Création de fiches techniques,
- ✔ Gestion de l'interculture,
- Travail sur les Phytosanitaires,
- ✔ Journées d'échange avec les conchyliculteurs (Paysan de la Terre, Paysan de la Mer).

Evelyne KERVADEC, et **Laurence ANNIC** concluent leurs propos en disant que la concertation menée dans le cadre de Natura2000 est appréciée, même s'il paraît primordial de conserver des activités économiques dans de tels sites et d'éviter toute « mise sous cloche ».

Elles posent enfin les questions que peuvent se poser les professionnels :

- Quid des terres en production à moyen terme?
- Quelle activité agricole sur ces sites?
- Quelle gestion de ces espaces?

> **QUESTIONS / RÉACTION**

Alain BONNEC souhaite rassurer la profession agricole en disant qu'il n'a jamais été question de mettre la nature sous cloche et que la réglementation de la bande des 500 m est indépendante de la démarche Natura2000. Des exemples de sites Natura2000 (Gâvres-Quiberon, notamment) prouvent que le maintient des activités est compatible avec les préoccupations environnementales.

Annie RIO précise que forcément, l'agriculture n'est pas totalement déconnectée de la nature et que dans des milieux comme celui de la Ria les pratiques doivent être adaptées.

Laurence ANNIC ajoute que les agriculteurs ne font pas n'importe quoi et que tout à commencé dans les années 1995 lors des premières discussions Agriculteurs/Conchyliculteurs. Dans les années 2000, un diagnostic participatif avait été réalisé dans les communes et avait permis de construire un plan d'actions, une telle démarche pourrait être reconduite.

Lionel DAUBERT ajoute qu'il est évident que la ria ne va pas être mise sous cloche! Il précise, qu'effectivement, dans un tel milieu on ne fait pas n'importe quoi. Il souhaite mettre en garde contre l'augmentation trop forte des surfaces des exploitations agricoles.

Hubert AUDIC revient sur les engagements de certains agriculteurs (notamment en matière d'épandage), même si la plupart les respecte, il déplore un manque de contrôle.

Laurence ANNIC précise qu'au dernier conseil du comité professionnel, il a été rappelé que le comité n'est pas là pour faire la police, car la participation aux actions menées dans le cadre de la démarche de bassin versant est volontaire. Des règles existent, c'est la DDA (Direction départementale de l'Agriculture) qui a le pouvoir de police.

Lionel DAUBERT ajoute que la DDA donne des autorisations d'exploiter dans des zones fragilisées. Les exploitants qui souhaitent s'étendre doivent prendre conscience que certaines zones sont plus fragiles que d'autres. Il met en garde contre l'intensification des pratiques dans des zones telles que la Ria.

Laurence ANNIC précise que cette préoccupation sera communiquée à l'association CAP2000.

Camille RIGAUD précise à son tour qu'il faut bien distinguer ce qui relève du règlementaire (pas d'épandage dans la bande des 500 m) de ce qui relève du volontariat (actions du bassin versant).

Manuela VOISIN souligne, qu'à l'heure actuelle 30 agriculteurs ont signé la charte (pour l'épandage dans la bande des 200/500m avec des engagements en contre-partie). De plus en plus de demandes se font, alors qu'au début seuls les plus convaincus de la démarche ont signé.

Laurence ANNIC indique qu'au début il n'y avait pas de suivis prévus pour ceux qui s'étaient engagés. Finalement, un panel d'agriculteurs va quand même être suivi afin de mesurer l'évolution des pratiques. Dans 3 ans, un bilan sera fait.

Isabelle LAMOUREC souligne que toutes ces démarches mises en œuvre de façon volontaire par certains agriculteurs devraient pouvoir être valorisées auprès de la clientèle via les produits proposés et qu'une réflexion devrait être menée en ce sens.

RANDONNEES PEDESTRES

Jean-Louis MOREAU, Président de l'association des chemins d'antan revient sur l'historique de l'association. Elle a été crée il y a 18 ans, suite aux dégâts engendrés par une tempête. De nombreux arbres, dans leur chute, avaient détérioré les chemins creux. 2 constats avaient alors été faits : les élus ont pris conscience de *l'existence de nombreux chemins creux* et de la *nécessité de les remettre en état*. Une vie associative c'est donc ainsi développée.

Dès lors, l'association a mis en place en parallèle des chantiers, un groupe de randonnée et a organisé de nombreuses fêtes et manifestations (randonnées nautiques...).

Les activités de l'association augmentant, elle s'est intéressé à la **Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (**SPPL, aussi appelé sentier côtier). L'intérêt est que l'association est faite de

Nostangais : même si quelques tensions se sont manifestées au début, aujourd'hui les relations sont relativement bonnes avec les propriétaires.

Enfin, dernièrement, l'association s'est rapproché du *Conseil Général* du Morbihan dont la politique d'acquisition d'espaces naturels sensibles, est intéressante en ce sens qu'elle permet l'ouverture au public de certains sites.

L'association a, par ailleurs, de bonnes relations avec les *chantiers d'insertion* Nature et Patrimoine a qui elle a proposé de nouvelles activités (restauration de chapelles, construction de passerelles...).

Jean-Louis MOREAU conclut en disant que les *activités de l'association sont très diversifiées* et que de plus en plus de bénévoles sont disponibles, un chantier hebdomadaire a donc été créé.

> QUESTIONS / RÉACTION

Patrick CLAUDEL demande si d'autres associations, telles que celle-ci, existent?

Jean-Louis MOREAU répond que l'association « les sentiers d'Hélène » à Ste Hélène vient de voir le jour et qu'une est en projet sur la commune de Plouhinec. Il précise que des coopérations hors communes existent.

Lionel DAUBERT demande si la SPPL passe sur le domaine public maritime?

Jean-Louis MOREAU répond que non, la SPPL est une servitude qui passe dans les propriétés privées riveraines du domaine public maritime. Cependant, parfois, il est difficile de savoir exactement où se situe le domaine public maritime.

Lionel DAUBERT s'interroge sur le dérangement de la faune que peut créer l'ouverture d'un tel sentier?

Jean-Louis MOREAU prend l'exemple du Gouarde où les tadornes nichent toujours malgré l'installation d'un observatoire et la création de sentiers.

Brigitte LE TURDU s'interroge car certains tronçons sont mal situés, il aurait parfois été intéressant de passer en retrait pour moins déranger la faune. Elle émet aussi un doute sur certains remblais qui permettent un passage au sec : ils modifient les échanges terre/mer.

Jean-Louis MOREAU répond que la faune est prise en compte dans la mesure du possible : des rideaux de végétation sont parfois conservés afin de maintenir un écran entre les promeneurs et le milieu. Il ajoute cependant que le tracé de la SPPL est fait par la DDE.

Brigitte le TURDU revient sur l'exemple des tadorne en disant que c'est un mauvais exemple car l'espèce n'est pas très sensible au dérangement, par contre, elle signale qu'il y a moins de courlis et s'interroge sur le rapport qu'il faut y voir avec la fréquentation humaine. Concernant le tracé, il laisse parfois à désirer, notamment à Landévant où il passe dans la roselière!

Daniel PRUVOST confirme que pour lui aussi, il y a moins de courlis actuellement.

Jean-Pierre PICHARD met en garde contre des conclusions trop rapides. En effet, dans le cas du courlis, de nombreux facteurs limitant semblent jouer en sa défaveur (destruction de ces habitats...). Il ne faut pas faire de procès à telle ou telle activité.

Brigitte LE TURDU est d'accord mais elle s'interroge cependant sur la nécessité absolue de passer dans des zones où la fréquentation n'existait pas jusqu'à lors!

Jean-Pierre PICHARD ajoute que pour lui, les sentiers peuvent constiuer un linéaire favorable aux déplacements de nombreuses espèces et qu'ils constituent dans certains endroits les derniers milieux ouverts. Mais, effectivement, des ajustements doivent être trouvés au cas par cas.

Jean-Louis MOREAU explique que dans certains cas, la pose de grillage le long des sentiers est une obligation en raison de problème rencontrés avec des chiens non tenus en laisse.

Laurence ANNIC témoigne qu'en effet, elle ne souhaitait pas de grillage au début le long de sa parcelle mais qu'en raison de l'incivilité de certains (divagation de chiens, non respect de la réglementation, passage de VTT...) elle a souhaité qu'un grillage soit posé.

Emmanuel GIQUEL ajoute que la DDE a réalisé l'étude du tracé de la SPPL mais que la mise en œuvre sur le terrain est très stricte et ne permet pas de modifications. La Commune démarre en effet la réalisation de la SPPL seulement aujourd'hui car il a fallu valider les contournements de chantiers ostréicoles, et le cheminement sur le domaine public maritime n'est pas permis. Par ailleurs, en ce qui concerne le domaine de KERFREZEC, qui est une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) et qui est inclus dans le périmètre Natura2000, le Document d'Objectifs Natura2000 devra analyser l'opportunité de réaliser la SPPL.

Laurence ANNIC précise que des suspensions sont possibles sur des critères de faune (c'est le cas au Cosquer en Nostang).

Patrick CLAUDEL ajoute que dans ce cas, un cheminement permettant le contournement de la zone doit être trouvé.

Jean-Louis MOREAU souligne que des servitudes transversales peuvent être prévues. Il ajoute que les acquisitions faites par le Conseil Général, notamment les bois, garantissent aussi des accès dans des zones qui ne serait plus accessibles.

Patrick CLAUDEL indique que le Conservatoire du Littoral peut aussi devenir propriétaire, ce qui permet de résoudre certains problèmes d'accès.

Jean-Louis MOREAU conclu en disant que les mentalités évoluent malgré la primauté de la propriété privée en France, ce que l'association s'attache à respecter.

BRETAGNE VIVANTE

Annie RIO, Vice-Présidente et Sophie PONTGELARD, membre, présentent l'association et ses diverses missions. Elles font aussi un point sur les missions bénévoles de connaissance des milieux et notamment de la ria d'Étel.

Voir diaporama (annexe 4)

Annie RIO précise que certaines espèces sont plus sensibles que d'autres au dérangement. C'est le cas des sternes qui nichent essentiellement sur 2 ilots protégés de la Ria.

Elle ajoute que chacun doit *prendre conscience qu'il peut avoir un impact sur le milieu* et il faut s'interroger sur notre responsabilité. Elle ajoute que c'est pas une activité en particulier qui est mise en cause mais certains comportements ou pratiques.

Elle rappelle qu'au départ les associations avaient proposé de désigner l'ensemble de la Ria pour Natura2000. Cependant, cela ne c'est pas fait mais aujourd'hui les mentalités ont évolué et elle s'en félicite, surtout que la plupart des acteurs trouvent que le périmètre n'est pas encore assez étendu en mer!

Elle émet cependant des *inquiétudes* car effectivement, les esprits évoluent et beaucoup sont conscients de l'intérêt de la protection des milieux mais nous sommes *de plus en nombreux à fréquenter la Ria*. Chaque activité n'est pas dommageable mais c'est la somme de toutes les activités

qui peut porter préjudice. En effet, il n'existe plus beaucoup d'endroits où l'homme ne va pas.

Enfin, concernant Natura2000, les travaux réalisés vont permettre de *donner un état zéro du site*, dans 6 ans, une réévaluation du DOCOB permettra de s'interroger sur les actions menées. D'où l'importance de réaliser un bon diagnostic pour pouvoir évaluer l'état de conservation des milieux.

Il est nécessaire de *prendre conscience des fragilités de la Ria* : par exemple le développement d'espèces envahissantes (Baccharis, éponge alien, algues). Il est nécessaire de ne pas se focaliser uniquement sur les Habitats d'Intérêt Communautaire mais sur l'ensemble de la biodiversité.

> QUESTIONS / RÉACTION

Adrien LE FORMAL souligne l'intérêt du propos de Annie RIO mais précise que c'est un débat de fond qui mériterait une soirée entière de réunion. Il tient à revenir sur les actions concrètes qui sont menées dans le cadre de Natura2000 et notamment par le Syndicat Mixte Gâvres Quiberon où de nombreuses actions, très positives, ont été menées. Il souhaite que les interactions entre ce site et celui de la Ria soient prises en compte afin de penser les actions à l'échelle de l'ensemble d'un site.

Annie RIO approuve mais ne trouve pas les actions menées encore suffisantes.

Adrien LE FORMAL précise que de nombreuses autres pressions entrent en ligne de compte! Il souligne l'importance de maintenir un contact entre les associations et les collectivités et de garder cet esprit d'ouverture.

RANDONNEES EQUESTRES

Michel LE PECHOUX, Président de l'association Celtic Cheval et Daniel LE CADIC, trésorier, présentent brièvement leur activité. L'association a, en effet, été créée en 2006 et compte 35/40 cavaliers. Son but est de promouvoir l'équitation d'extérieur auprès des autres usagers. L'association organise une dizaine de sorties par an, autour de la Ria mais aussi ailleurs.

Ils mettent l'accent sur la *difficulté, pour les cavaliers, de trouver des chemins pour randonner,* d'autant plus que la SPPL leur est interdite, ils ne sont pas les bienvenus partout!

> QUESTIONS / RÉACTION

Martine DAVOUST précise qu'effectivement, les chevaux peuvent faire des dégâts sur la végétation des dunes. Elle évoque aussi un manque de respect entre les divers usagers.

Daniel LE CADIC précise que ce sont des problèmes de comportement ponctuels et qu'avec du bon sens et de la discussion il est possible de cohabiter!

Jean-Pierre PICHARD, Technicien à la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan, présente l'activité de chasse sur la Ria.

Voir diaporama (annexe 5)

Il rappelle l'historique de la perception de Natura2000 par les chasseurs. En effet, au départ un groupe rassemblant agriculteurs, chasseurs, forestiers... s'était constitué et exprimait ses inquiétudes fasse à la mise en place de Natura2000. Aujourd'hui, ces inquiétudes ont disparu pour laisser place à la certitude que les chasseurs ont tout à gagner avec Natura2000!

La chasse est une des activité les plus ancienne, mais il est nécessaire que chacun apprenne à mieux se comprendre, le fait de se rencontrer n'est que positif pour tous.

> QUESTIONS / RÉACTION

Alain BONNEC demande si le renard est considéré comme nuisible?

Jean-Pierre PICHARD confirme et explique que l'attribution du statut nuisible se fait sur la base d'une proposition nationale (la martre et la belette ont récemment été retirées de la liste des espèces nuisibles). Divers critères entrent en compte : pour le renard, c'est son impact sur la faune et les risques de maladies, les sangliers pour les dégâts causés aux cultures, les ragondins et visons d'Amérique peuvent être porteurs de maladies.

Laurence ANNIC demande si les Ibis sacrés sont considérés comme nuisibles?

Jean-Pierre PICHARD répond que les ibis n'ont pas de statut actuellement en France, cependant c'est une espèce introduite (forme de pollution) qui plus est elle est porteuse de maladies et est responsable de prédation sur la sterne. Les populations sont aujourd'hui régulées par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Jean-Pierre PICHARD précise que d'autres espèces sont observables en Bretagne alors qu'elles ne l'étaient pas il y a encore quelques années. C'est le cas du Héron Garde Bœuf dont l'aire de répartition s'est étendue au Nord, ce qui permet d'observer de belles concentrations. Cette situation est bien sûr différente de celle de l'Ibis car le héron garde bœuf est protégé en France.

Martine DAVOUST demande s'il existe un jour par semaine où il n'y a pas chasse?

Jean-Pierre PICHARD répond que ce sont 2 jours par semaine où la chasse n'est pas autorisées (Mardi et Vendredi) et que beaucoup de sociétés locales, qui auraient donc la possibilité de chasser 5 jours n'ont choisi de chasser que 2 voire 1 journées (ce qui est mentionné dans le règlement intérieur de la société).

CONCLUSION

La séance est levée à 23h45.

Vu, Le Président, Louis HERVE